Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-11

L'an deux mil vingt-six le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-11 : ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – RAPPORT DE LA CLECT RELATIF A LA NEUTRALISATION DE LA TARIFICATION ET DU TRANSPORT DES PUBLICS SCOLAIRES VERS LES PISCINES

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Le rapport de CLECT est annexé à cette délibération.

La disparité des pratiques en matière de financement du transport des publics scolaires vers les piscines et des entrées pour y accéder entraîne un manque de lisibilité ainsi qu'une charge administrative et financière pour les collectivités concernées. La proposition de simplification soumise à la CLECT consiste à ce que SBAA assure sa politique d'apprentissage de la natation

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_11-DE

en milieu scolaire en prenant en charge les « coûts piscines », et que, d'autre part, les communes assurent l'organisation des transports vers les piscines en prenant en charge les « coûts transports ». Cette proposition s'inscrit dans un objectif de neutralité financière pour les communes et SBAA.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe ;
- **AUTORISE** les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_11-DE

COMMUNES	Entrées et transport des écoles vers les piscines et le pôle naut ique [modulat on DAC provisoire 2026]
BINIC-ETABLES	12 343 €
BODEO (LE)	- €
FOEIL (LE)	- €
HARMOYE (LA)	- €
HILLION	797 €
LANFAINS	- €
LANGUEUX	-1 388 €
LANTIC	2 746 €
LESLAY (LE)	- €
MEAUGON (LA)	1 456 €
PLAINE-HAUTE	- €
PLAINTEL	4 659 €
PLEDRAN	910 €
PLERIN	-2 375 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	3 879 €
PLOUFRAGAN	-2 920 €
PLOURHAN	4 809 €
PORDIC	1 316 €
QUINTIN	- €
SAINT-BIHY	- €
SAINT-BRANDAN	- €
SAINT-BRIEUC	-14 124 €
SAINT-CARREUC	1 697 €
SAINT-DONAN	1 128 €
SAINT-GILDAS	- €
SAINT-JULIEN	1 352 €
SAINT-QUAY-PTX	4 680 €
TREGUEUX	- 501 €
TREMUSON	850 €
TREVENEUC	- €
VIEUX-BOURG (LE)	- €
YFFINIAC	304 €
TOTAL	**21 618 €**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_11-DE